agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/VIETNAM - Confirmation par les autorités de la thèse du suicide dans le cas du responsable chrétien décédé en prison

Dak Nong (Agence Fides) – « Suicide par secousse électrique » : c'est ce que les autorités de police vietnamiennes ont confirmé après avoir mené une enquête à propos de la mort de Hoang Van Ngai, 38 ans, responsable de l'église évangéliste vietnamienne, mort le 17 mars dernier alors qu'il se trouvait en garde à vue dans le district de Dak Glong, au sud du Vietnam. Le cas agite depuis des mois la communauté vietnamienne d'ethnie hmong, en majorité chrétienne (voir Fides 11/04/2013). La famille de Hoang Van Ngai ne croit pas à la version du suicide et estime que l'homme est mort suite aux mauvais traitements que lui ont infligé les agents de la police pénitentiaire.
Selon Hoang Van Pa, frère aîné de la victime, Hoang Van Ngai avait de nombreux ennemis parmi les fonctionnaires gouvernementaux parce qu'il avait protesté contre les abus de pouvoir, se refusant à payer des pots-de-vin et qu'il avait défendu vaillamment son église lorsque les autorités lui avaient intimé de la fermer. Ngai avait été arrêté le 15 mars dernier en compagnie de son frère aîné, Hoang Van Pa, de sa femme et de sa belle-sœur et ce en l'absence de tout mandat d'arrêt. Son frère a entendu des bruits et des cris provenant de la cellule se trouvant à côté de la sienne avant de voir son frère emmené par les gardes, « totalement inerte, comme s'il était mort, portant des signes violets sur la gorge ». Les photographies du cadavre de Ngai présentent de graves ecchymoses qui étaient absentes avant la détention. Suite aux protestations, les autorités ont disposé une enquête qui a aujourd'hui confirmé la première version fournie par la police pénitentiaire, faisant état d'une électrocution provoquée par la victime elle-même.
Dans une note envoyée à Fides, l'ONG Christian Solidarity Worldwide (CSW) affirme : « l'homme semble avoir été pris pour cible à cause de sa foi chrétienne et de sa détermination à résister à des fonctionnaires corrompus », affirmant que le cas indique la violation de la « Convention internationale sur les droits civils et politiques » et en particulier des dispositions relatives à la privation arbitraire de la vie (art. 6), à la détention arbitraire (art. 10) et à l'usage de la torture ou de traitements et punitions cruels, inhumains et dégradants (art. 7). CSW demande, aux côtés d'autres organisations pour les droits humains, « une nouvelle enquête accompagnée de témoignages d'autres prisonniers et de preuves photographiques » afin d'éclaircir les circonstances de l'arrestation, de la détention et de la mort. (PA) (Agence Fides 12/06/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it